

Certification de services des entreprises de traitements curatifs et  
préventifs des bois en œuvre et autres matériaux

## STE 3P - REY BOISHARDY

58 Chemin du Go  
81000 ALBI  
FRANCE

Titulaire N° 161

Produit/Service	Date 1er certificat
01 - Traitement contre les insectes à larves xylophages	21/06/2012
02 - Traitement contre les termites souterrains	21/06/2012
05 - Protection des constructions neuves contre les termites souterrains	21/06/2012
03 - Traitement contre les champignons lignivores	09/12/2015

Démarche environnementale : NIVEAU 2



Siège Social  
10, rue Galilée  
CS 81050 Champs sur Marne  
77447 Marne la Vallée Cedex 02  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

L'entreprise désignée ci-dessus est certifiée et titulaire du droit d'usage de la Marque CTB A+

FCBA reconnaît la compétence professionnelle de cette entreprise et atteste la qualité des travaux qu'elle réalise en conformité avec le référentiel de la Marque pour les services dans les domaines cités ci-dessus et selon les conditions prévues dans les Règles Générales de la marque CTB.

Ces documents dans leur version en vigueur ainsi que la liste des entreprises et services sous certification sont disponibles sur les sites Internet : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr) et [www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)

Ce certificat est fondé sur un contrôle permanent et ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année.

Numéro de Certificat : **00013206**  
Annule et remplace N° : **00011267**  
Date d'émission : 01/01/2024  
Valable jusqu'au : 31/12/2024  
Nombre de pages : **2**

LE DIRECTEUR CERTIFICATION  
ALAIN HOCQUET

# CERTIFICAT DE SERVICE



Elle a pour but d'attester que les entreprises titulaires de cette certification s'engagent sur les caractéristiques suivantes :

## La déontologie commerciale

- Respect de la réglementation en vigueur (être titulaire du certificat Biocide ...)
- Information sur les conditions générales d'exécution des traitements
- Remise au client d'un diagnostic clair, et d'un devis détaillé

## La compétence du personnel

- Formation et expérience dans les activités couvertes par la certification

## La qualité de l'intervention

- Respect des prescriptions techniques
- Utilisation de produits certifiés CTB-P+ pour les produits de préservation (excepté pour les produits fongicides maçonneries)
- Utilisation de produits sous Dossier Technique ou justifiant de preuves de performance équivalente pour les produits de finition

## La qualité du service après-vente

- Assurance de la traçabilité de la prestation en conservant le dossier du client pendant la durée du SAV

## Le respect d'exigences santé-environnement

- Choix de produits adaptés à la configuration du chantier
- Maîtrise de la quantité des produits utilisés
- Gestion des déchets

FCBA suit annuellement l'ensemble de ces exigences au travers d'audits de chantiers et d'audit administratif.



CTB-A+ est fédérée au sein du secteur Durabilité Préservation Bois